



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

57^e séance plénière

Vendredi 16 novembre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung Soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Gints Jegermanis, chef de la délégation de Lettonie.

M. Jegermanis (Lettonie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session. Depuis les attaques du 11 septembre, la lutte contre le terrorisme est devenue une priorité manifeste de l'ordre du jour international. L'ONU joue un rôle clef s'agissant de coordonner des mesures conjointes pour éliminer le terrorisme international. Mon pays réaffirme son engagement de traiter cette question avec vigueur.

Nous devons agir à tous les niveaux – mondial, régional et national – si nous voulons réussir à vaincre le terrorisme. Aujourd'hui, la nécessité d'une coopération internationale a acquis une dimension nouvelle. Une action internationale conjointe est obligatoire pour parvenir à des résultats durables dans l'élimination du terrorisme.

La Lettonie se félicite vivement des résolutions du Conseil de sécurité 1368 (2001) et 1373 (2001), et elle les soutient fermement. La Lettonie est convaincue qu'une application totale et inconditionnelle de la

résolution du Conseil 1373 (2001) est impérative pour assurer l'élimination du terrorisme. Il faut empêcher et éliminer le financement du terrorisme. Il faut mettre un terme à toutes les actions ou inactions des États ou des individus qui permettent l'exercice du terrorisme. Il faut renforcer la coopération et l'échange d'informations entre États concernant des activités terroristes. La Lettonie se félicite de la création par le Conseil de sécurité du Comité contre le terrorisme pour surveiller la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001).

La Lettonie soutient les efforts entrepris par d'autres organisations internationales, agissant au niveau régional. Pays candidat à l'accession à la communauté euro-atlantique, la Lettonie joue le rôle qui lui incombe dans les activités communes menées par l'Union européenne et par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Dans le but d'harmoniser les mesures régionales prises pour prévenir les actes de terrorisme, un plan d'action pour les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est a été adopté à la récente conférence sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue à Varsovie. Le Conseil de l'Europe, qui a déjà rédigé un large éventail d'instruments juridiques en vue de lutter contre le terrorisme, est un autre cadre européen important pour la lutte contre le terrorisme.

Mon pays partage pleinement la position de l'Union européenne selon laquelle nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre le terrorisme international. Cela vise à la fois notre engagement en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tant que membres de la communauté internationale et le « travail personnel » que nous devons accomplir en tant qu'État, chacun pour son compte.

Un groupe d'étude de haut niveau a été créé en Lettonie pour coordonner les efforts nationaux contre le terrorisme, notamment la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1368 (2001) et 1373 (2001). La Lettonie a lancé le processus législatif national en vue de ratifier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et il est prévu que nous signerons la Convention à la fin de cette année.

Le Gouvernement letton a donné son approbation à un plan d'action pour lutter contre le terrorisme. Il consiste en une série de mesures destinées à renforcer la capacité de mon pays à empêcher son territoire, son système bancaire et d'autres ressources d'être utilisés par des terroristes. Les terroristes ne devraient pouvoir se dérober nulle part à la justice. La Lettonie a déjà élaboré une législation dans le domaine de la prévention du blanchiment d'argent. Les banques et les autres opérateurs sont tenus de signaler tout transfert suspect. Le Gouvernement a soumis au Parlement une série d'autres amendements au droit bancaire et à la loi sur la prévention du blanchiment des profits d'activités criminelles.

Au moment où elle défend le monde contre le terrorisme, la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour épargner de nouvelles souffrances au peuple innocent d'Afghanistan. La Lettonie soutient pleinement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, et les autres parties impliquées, dans leurs efforts pour créer en Afghanistan un système politique qui soit vraiment représentatif. Mon pays se félicite de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1378 (2001). Le Gouvernement letton a aussi pris la décision de fournir une aide humanitaire au peuple afghan par l'intermédiaire du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Nous pensons que les priorités qui existaient avant le 11 septembre sont d'autant plus valables aujourd'hui. Il y a un an, des chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui a introduit un nouvel esprit à l'ONU, et clairement démontré que le monde et ses peuples avaient besoin de cette Organisation. La Lettonie attache une grande importance à la mise en oeuvre de la Déclaration du

Millénaire, en particulier en ce qui concerne les questions des droits de l'homme, des libertés fondamentales, des droits de l'enfant et de la prévention des conflits. Nous considérons que le processus de suivi du Sommet du Millénaire devrait constituer une partie intégrante des travaux de l'ONU. Les relations internationales au XXIème siècle doivent être fondées sur les valeurs et les principes énoncés dans la Déclaration.

La cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale a fait la preuve que la détermination qui avait présidé à l'adoption de la Déclaration du Millénaire était authentique. Les résultats des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur les établissements humains et sur le VIH/sida, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ont énoncé un certain nombre d'objectifs aux niveaux national, régional et mondial. Le processus a commencé, et la Lettonie participe activement à la réalisation de ces objectifs communs.

L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation mondiale ayant pour tâche fondamentale de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de maintenir une paix durable et la sécurité internationale. C'est pourquoi l'une de ses tâches les plus importantes concerne les opérations de maintien de la paix.

Depuis 1996, mon pays participe activement aux opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU. Cette année, la Lettonie continue à fournir un appui afin de stabiliser la situation dans les Balkans et intervient, avec des troupes et du personnel, dans toutes les opérations dirigées par l'OTAN et mandatées par l'ONU dans les Balkans, de même que dans d'autres opérations et efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Lettonie, qui accorde une très grande importance aux opérations de maintien de la paix, a volontairement accru sa contribution au budget de maintien de la paix de l'ONU à dater de l'année 2001.

La création de la Cour pénale internationale est depuis 10 ans l'une des priorités de l'ONU. Mon pays a signé le Statut de Rome en 1999, et le Gouvernement soumettra au Parlement, dans les plus brefs délais, le projet de loi de ratification du Statut et les projets

d'amendements nécessaires à la législation nationale. La Lettonie espère également être au nombre des 60 premiers pays à ratifier le Statut.

Cette session de l'Assemblée générale est importante pour la Lettonie et pour son peuple. Cela fait maintenant 10 ans que la Lettonie fait partie de l'ONU en tant que pays libre et indépendant. L'Organisation des Nations Unies a été la première organisation internationale dans laquelle la Lettonie est entrée après 50 années d'occupation. L'ONU a un sens particulier pour la Lettonie qui a prouvé, en entrant à l'ONU, qu'elle était déterminée à se joindre à la communauté internationale et à participer activement aux événements et aux processus internationaux.

Au cours de ces 10 années, la Lettonie a beaucoup progressé dans son développement, et cette croissance couvre un grand nombre de domaines. La politique étrangère de la Lettonie repose sur le respect du droit international, le développement des droits de l'homme et de la démocratie et la protection des valeurs humaines universellement reconnues. Les principales priorités de la politique étrangère de la Lettonie continuent d'être l'adhésion à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il ne s'agit pas là d'objectifs en soi, mais plutôt de moyens de garantir un développement durable. Nos priorités en matière de politique étrangère comprennent également les relations de bon voisinage, la coopération bilatérale, ainsi qu'une participation active aux organisations internationales.

J'ai l'honneur d'annoncer que la Lettonie, qui était un pays bénéficiaire d'aide, est en train de devenir un pays donateur afin d'apporter son appui à d'autres pays, tant sous forme d'une assistance financière que par le partage d'expériences. La Lettonie a commencé à élaborer son concept de ce que doit être un pays donateur. Nous attendons avec intérêt la mise en oeuvre de ce concept et aidons ceux qui ont un besoin pressant de notre aide.

Pour terminer, j'aimerais féliciter l'ONU et son Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance du travail accompli. Je suis convaincu que nous, États Membres, continuerons de n'épargner aucun effort pour sauvegarder les principes et les idéaux que défendent les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Australie, S. E. M. John Dauth.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur, qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, comme d'autres l'ont déjà fait, de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de vous féliciter très chaleureusement pour votre volonté de faire l'usage le plus rationnel possible du temps qui est imparti à l'Assemblée, notamment – si vous me permettez de le dire – en commençant les réunions à l'heure. Je me joins aussi aux autres orateurs pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan et, plus généralement, l'Organisation des Nations Unies d'avoir reçu le prix Nobel de la paix – honneur fort mérité.

Les attaques terroristes du 11 septembre à Washington et ici même, à New York, n'ont pas touché uniquement les États-Unis. L'Australie, avec plus de 80 autres nations, a perdu des civils innocents. Nous sommes unis dans la douleur que nous ressentons pour les victimes et pour leurs familles. L'Australie condamne ces attaques et réaffirme catégoriquement que le terrorisme ne saurait se justifier et qu'il ne doit jamais être toléré.

L'Australie s'est associée à la coalition internationale contre le terrorisme. Nous avons invoqué notre pacte de sécurité mutuelle pour la première fois avec les États-Unis et nous fournissons des forces militaires à la campagne dirigée contre ceux qui sont responsables des attaques du 11 septembre.

La communauté internationale est tenue de serrer les rangs contre le terrorisme. Nous devons ôter tout appui aux terroristes – qu'il soit financier, politique ou moral. Nous devons refuser d'héberger les terroristes et les obliger à rendre des comptes.

L'Australie se félicite de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre, qui s'attaque de manière systématique à la menace terroriste, et elle travaillera en étroite collaboration avec le Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité.

L'Australie a adopté de nouvelles mesures afin de prévenir et d'empêcher le financement du terrorisme et elle est déjà partie à 11 des 12 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme.

Une convention globale contre le terrorisme pourrait être un symbole très important de l'engagement international sur cette question. Comme l'Assemblée le sait, l'Australie a joué un rôle de premier plan dans les négociations, à la mesure de sa ferme détermination de renforcer le cadre juridique international. Tout en étant encouragés par les progrès réalisés ce dernier mois, nous nous associons au Secrétaire général pour exhorter les parties à conclure la convention sans retard.

Les événements du 11 septembre soulignent toute l'importance de maintenir et renforcer les régimes internationaux de non-prolifération régissant les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Si l'on veut prévenir la propagation des missiles balistiques et de la technologie qui leur associée – et si l'on veut renforcer les mécanismes relatifs aux armes classiques –, il faut aussi faire preuve d'un plus grand engagement à l'égard des autres instruments de contrôle des armements et de désarmement.

J'en viens maintenant au Timor oriental. Nous aimerions tous voir un Timor oriental stable, sûr, viable et démocratique. Le Timor oriental n'est plus dans une situation critique, c'est plutôt une nation naissante.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Le Timor oriental reste vulnérable, et le rôle de l'ONU n'a pas pris fin. Il nous faut, après l'indépendance, une mission intégrée des Nations Unies regroupant des civils, des forces de police et des soldats de la paix, dans le cadre d'un mandat unique du Conseil de sécurité financé par les contributions des États Membres de l'ONU.

L'Australie se félicite donc de la déclaration faite le 31 octobre par le Président du Conseil de sécurité, qui a entériné les recommandations du Secrétaire général en faveur d'une mission appelée à succéder à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres pays, au cours des mois à venir, afin de fixer un mandat concret et judicieux à cette nouvelle mission.

Les relations de coopération entre le Timor oriental et l'Indonésie sont essentielles pour la sécurité à long terme du Timor oriental et celle de la région tout entière. Nous apprécions vivement les mesures prises par les deux parties pour résoudre les questions qui n'ont pas encore été réglées.

Nous nous félicitons des progrès qui ont été faits par le Gouvernement indonésien afin de remédier à la situation dans les camps de réfugiés du Timor occidental et nous encourageons la poursuite des efforts tendant à assurer la sécurité des réfugiés et à faciliter leur retour en toute sécurité.

La justice et la réconciliation sont essentielles à la stabilité et à la prospérité à long terme du Timor oriental. L'Australie se félicite des mesures prises par le Président Megawati Soekarnoputri afin d'étendre la juridiction de la cour spéciale des droits de l'homme, ainsi que d'intensifier la détermination de son gouvernement de traduire en justice les auteurs de crimes contre les droits de l'homme commis au Timor oriental. Cette détermination a été reconfirmée hier à l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Hassan Wirajuda – ce dont nous nous félicitons vivement.

L'Australie continuera d'appuyer avec beaucoup de générosité le Timor oriental. Nous avons un accord pour partager les ressources en provenance de la mer de Timor. Nous contribuons à l'allègement de la pauvreté au Timor oriental et aidons les Est-Timorais à renforcer leurs capacités de gouverner de façon pacifique et démocratique. Nous demandons à tous de les aider. C'est notre chance commune, au sein de la communauté internationale, de faire en sorte que la mission historique de l'ONU au Timor oriental soit connue pour un succès.

Je vais parler de ce que nous qualifions en Australie de « contrebande des humains ». L'Australie est fière d'avoir une longue tradition de pays de migration. Nous sommes devenus, à la suite d'une migration légale et bien gérée, plus que séculaire, une société multiculturelle tolérante. Nous serons toujours un pays de migration et continuerons d'accepter plus que notre part équitable de réfugiés.

Malheureusement, l'Australie est, dans une mesure croissante, une cible de prédilection pour la migration illégale, aidée par des individus et le crime organisé qui se livrent de façon pernicieuse à la contrebande des humains. Plusieurs autres pays de transit ou de destination sont également touchés par ce problème. Comme pour d'autres crimes transnationaux, la lutte contre ce phénomène de la contrebande des humains exige non seulement une action nationale, mais aussi une action régionale et multilatérale concertée.

Ceux qui s'adonnent à la contrebande des humains appartiennent principalement aux syndicats du crime organisé. Ils exploitent leurs victimes. Ils ciblent ceux qui ont connu les conflits ou la persécution, des difficultés économiques ou une dégradation extrême de l'environnement. Ils trouvent leurs clients parmi ceux qui veulent désespérément une nouvelle vie. La perte récente de plus de 350 vies, lorsqu'un navire à destination de l'Australie faisant la contrebande des humains a chaviré, est un rappel tragique des coûts humains qui peuvent en découler et du cynisme de ces contrebandiers.

La migration irrégulière, facilitée par la contrebande des humains, sape l'intégrité du système de protection internationale. Tous les pays ont intérêt à protéger et à renforcer le système de protection internationale. À cette fin, il nous faut aborder le problème de la contrebande des humains. Il y a un an, au Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient engagés à lutter contre la contrebande des humains et autres crimes transnationaux. Nous devons redoubler d'efforts en ce sens. Il nous faut des méthodes complètes et coordonnées et une action internationale concertée pour nous pencher sur tous ses aspects. Les causes profondes dans les pays d'origine doivent être abordées. Les besoins humanitaires et autres des personnes déplacées dans les pays de premier asile doivent être examinés. Les pays de transit et de destination doivent coopérer plus efficacement.

Nous oeuvrons en liaison étroite avec nos voisins de la région de l'Asie et du Pacifique pour renforcer notre capacité de prévenir et de dissuader la contrebande des humains et d'en traduire les auteurs en justice. C'est là une des hautes priorités de mon gouvernement. Nous continuerons de contribuer aux efforts internationaux pour traiter les causes de la migration irrégulière. Ces efforts, qui visent principalement à assurer la protection des besoins des réfugiés, continueront, en coopération avec nos voisins de la région et d'autres pays du monde, pour lutter contre la migration illégale et la contrebande des humains.

Les Afghans, qui fuient les ravages que leur pays a subis, posent un défi particulier à la communauté internationale. Une nouvelle réponse coordonnée est nécessaire. Nous appuyons les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ceux des pays de premier asile pour protéger les

réfugiés de l'Asie du Sud-Ouest. Nous avons plaidé, fermement et avec suite, en faveur d'une réaction globale à la situation afghane et nous avons considérablement augmenté notre assistance aux Afghans déplacés et vulnérables dans l'Asie du Sud-Ouest.

La communauté internationale doit relever de nouveaux et graves défis qui menacent la paix et la prospérité du monde. En même temps, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans sa déclaration, les défis qui se posaient à nous avant le 11 septembre – pauvreté, maladie, développement – n'ont pas changé. La nécessité d'une coopération internationale n'a jamais été aussi grande. Il est donc extrêmement important qu'un accord ait été conclu à Doha pour lancer le cycle de mise en route d'une libéralisation du commerce mondial. La liberté des échanges, y compris dans le domaine agricole, présente des avantages pour tous; elle est essentielle aux pays en développement s'ils veulent surmonter la pauvreté.

Pour terminer, je dirai que l'Australie est disposée à appuyer les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme international et la diffusion d'armes de destruction massive. Nous sommes prêts à faire en sorte que les succès récents de l'ONU, comme au Timor oriental, contribuent à créer des démocraties dynamiques et durables qui peuvent assurer un avenir à leurs populations ainsi qu'à leurs enfants. L'Australie est prête à participer à une action internationale soutenue contre la contrebande des humains à la source, durant le transit et dans le pays de destination. Nous exhortons la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale à faire des progrès réels vers la réalisation de ces mêmes objectifs.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Ali Said Abdella.

M. Abdella (Érythrée) (*parle en arabe*): Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation érythréenne, de vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que sous votre direction sage et avisée, nos délibérations porteront leurs fruits. La délégation érythréenne vous assure de son plein appui et de sa pleine coopération.

J'aimerais également exprimer à votre prédécesseur, M. Harri Holkeri de la Finlande, notre

profonde satisfaction pour l'habileté et la compétence avec lesquelles il a mené les délibérations de la cinquante-cinquième session.

J'aimerais également saisir cette occasion pour adresser de chaleureuses félicitations, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Érythrée, à M. Kofi Annan à l'occasion de sa réélection fort méritée. Je suis certain que notre organisation tirera un profit immense de son deuxième mandat, comme ce fut le cas pendant son premier, du fait de sa vision, de sa sagesse, de sa direction compétente et de ses dévouement et abnégation. J'aimerais également le féliciter, ainsi que l'ONU, pour le prix Nobel de la paix 2001 qu'ils se sont vu décerner à très juste titre.

Permettez-moi également, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Érythrée, d'exprimer notre profonde tristesse et de transmettre nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique en cette période de deuil, à la suite des odieux attentats du 11 septembre. Nous aimerions également exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances aux victimes de la catastrophe aérienne du 12 novembre.

Le Gouvernement érythréen condamne cet acte barbare, commis contre des civils innocents par une poignée de lâches terroristes. D'emblée, nous nous sommes déclarés solidaires du peuple et du Gouvernement américain devant ces actes odieux.

Le terrorisme viole le droit le plus fondamental des droits de l'homme : à savoir, le droit à la vie. C'est pourquoi nous devons tous nous unir pour assurer la protection de tous nos citoyens contre ces actes infâmes et désespérés, perpétrés par des individus ou par des réseaux terroristes organisés. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ces criminels.

L'humanité est entrée dans le nouveau millénaire avec optimisme et espoir – et avec de bonnes raisons pour cela. Elle a reconnu, pour en avoir fait l'amère expérience, la folie que représentent les guerres et les conflits et a pris acte des vertus de la paix, des relations de bon voisinage et de la coopération. Elle a eu la possibilité de passer en revue les réalisations ainsi que les erreurs du passé et d'identifier les sources de force et de faiblesse. Elle a élaboré des normes, des valeurs et des principes empreints de noblesse. Elle a arrêté des procédures perfectionnées et créé des mécanismes efficaces pour garantir leur mise en oeuvre.

Cependant, l'humanité n'a malheureusement pas rassemblé toute la détermination nécessaire ni la volonté collective de traduire cette vision en réalité. Il est évident qu'elle n'a pas encore maîtrisé les moyens permettant d'instaurer une paix globale. Le plein épanouissement d'une culture de la paix et du développement est si proche et demeure cependant si lointain.

Il en résulte que deux ans après avoir franchi le cap du millénaire, nous continuons d'assister avec effroi au spectacle d'une pauvreté et d'un dénuement sans fond, qui coexistent côte à côte avec des richesses colossales, de privations malgré les progrès considérables accomplis par la science et la technologie, de violations délibérées des droits de l'homme et de manifestations de haine et d'hostilité mutuelles.

Les statistiques sont effrayantes. Cependant, nous ne devons pas être indûment alarmés, ne serait-ce que parce qu'il est trop tôt pour se montrer découragés par des promesses inaccomplies et non tenues. Bien au contraire, il faut nous décider à relever les défis, y compris les disparités décourageantes qui existent entre les riches et les pauvres, et les questions de la guerre et de la paix, ainsi que les violations des droits de l'homme.

Nous devons aborder collectivement les nouvelles forces qui ont été déchaînées par la science et la technologie, y compris la mondialisation. La mondialisation peut servir d'instrument effectif afin d'établir des relations équitables et justes entre les riches et les pauvres et afin de promouvoir le développement durable au bénéfice mutuel de tous. Néanmoins, ceci ne peut être réalisé qu'à la condition expresse de créer immédiatement un mécanisme de coopération, au cours de cette phase initiale critique du XXI^e siècle, si nous ne voulons pas être dépassés par l'évolution rapide de la technologie et de la révolution de l'information. Il est tout aussi important que les capacités des nations pauvres soient accrues sans tarder afin de garantir leur participation effective à l'économie mondiale.

Il faut aussi reconnaître que la paix, la sécurité et la stabilité sont étroitement liées au développement. Point n'est besoin de souligner qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix sans sécurité. À cette fin, aucun effort ne devrait laisser de côté les problèmes du développement.

Le monde continue d'être ravagé par les retombées de guerres et de conflits dont les origines remontent au siècle précédent, malgré les efforts de la communauté internationale et son attachement indéfectible à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

Le continent africain est peut-être celui qui a connu le pire sort au cours de ces dernières années, puisqu'il a été assiégé par des catastrophes économiques répétées, des bouleversements politiques et des conflits entre les États et à l'intérieur des États.

C'est une source de profonde préoccupation pour nous que de voir la mondialisation avoir un impact négatif marqué sur les économies africaines. Elle a renforcé leur marginalisation et les a empêchés de tirer bénéfice de l'économie mondiale. L'Afrique souffre plus que n'importe quelle autre région de la pauvreté extrême et, en fait, d'une famine périodique. Des fléaux tels que, le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida, la diarrhée et tout un ensemble d'autres maladies tropicales débiliter et mortelles ont, dans de nombreux cas, atteint des proportions bibliques. Des populations entières ont été décimées, ce qui a eu des conséquences horribles sur de nombreuses économies déjà faibles.

Outre les crises économiques et la pauvreté, les conflits, les guerres et les troubles civils ont éprouvé tout particulièrement l'Afrique au cours des 15 dernières années. En 1999, il y a eu près de 20 conflits qui ont fait des ravages sur le continent. C'est parce qu'il a reconnu la gravité de la question que le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu à Alger en 1999, a décidé de déclarer que l'année 2000 devait être celle où il serait mis fin aux conflits et où un nouvel élan serait donné à la paix.

L'année s'est révélée propice. Il y eu des signes encourageants au Soudan, en Somalie et en République démocratique du Congo, et un accord de paix global a été signé entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il est encourageant de noter que les Africains déploient des efforts majeurs et soutenus pour résoudre au niveau régional les conflits au Sierra Leone, en Guinée, en Guinée-Bissau, dans la région des Grands Lacs, en Somalie et au Soudan.

Dans le même ordre d'idées, une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient doit également être trouvée par la création d'un État palestinien pleinement indépendant.

La communauté internationale doit être plus efficacement impliquée dans l'assistance accordée aux peuples de ces pays. Cependant, la responsabilité première pour résoudre les conflits, parvenir à la réconciliation nationale, et établir la paix, la sécurité et la stabilité incombe aux peuples et aux dirigeants de ces pays. Il convient aussi de souligner que, bien que toute assistance régionale soit la bienvenue, elle doit poser en principe la souveraineté et l'intégralité territoriales des pays assistés. Cette assistance devrait reposer sur de nobles idéaux et viser à servir les intérêts et le bien-être des pays en question.

La corne de l'Afrique est une zone de conflit depuis quatre décennies. La paix, la sécurité, la stabilité et le développement relèvent de la responsabilité collective des États de la région. Il leur appartient de promouvoir, protéger et consolider sérieusement les relations de coopération sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriales des autres pays, de la renonciation à la menace ou au recours à la force, du règlement pacifique des différends, des relations de bon voisinage et de la coexistence pacifique.

Depuis son indépendance, en 1993, l'Érythrée a épousé des politiques en matière de sécurité nationale et de développement ainsi que des programmes y afférents, en partant du principe que nos intérêts en matière de sécurité et de développement sont étroitement liés à la sécurité et à la prospérité régionales. À cette fin, elle a participé activement à la relance de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à la propagation de la nouvelle mission de l'IGAD. L'IGAD se consacre aujourd'hui pleinement au maintien de la paix et à la résolution des conflits, de même qu'à coordonner les efforts de coopération entre ses États membres. Dans ce contexte, ma délégation souhaite adresser ses sincères remerciements au Président Daniel arap Moi du Kenya et au Président Ismail Omar Guelleh de Djibouti pour leur objectivité et leurs efforts dévoués et inlassables visant à établir respectivement la paix au Soudan et en Somalie.

La recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables doit relever de l'engagement collectif de tous les États membres de l'Office intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) et doit reposer uniquement sur le bien-être et les intérêts des peuples concernés. La paix en Somalie est vitale et ne devrait

pas être prise en otage par un gouvernement quelconque sous prétexte de préserver la sécurité nationale. L'histoire et le peuple somalien rendront ce gouvernement responsable s'il devient un obstacle ou tente d'entraver les efforts pour le maintien de la paix dans la région.

Le monde s'est félicité de la signature de l'Accord de cessation des hostilités et de l'accord de paix global entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le monde a exprimé l'espoir que la mise en oeuvre de cet Accord se poursuivra sans heurt et aboutira à une paix durable.

Ces deux pays doivent établir une paix durable aussi rapidement que possible pour leurs peuples et pour toute la communauté internationale. Notre tâche consiste à satisfaire les espoirs et les grandes attentes de notre peuple et de la communauté internationale. L'Érythrée réaffirme solennellement son attachement inébranlable à l'accord de paix et à sa mise en oeuvre rapide, mais aussi sa volonté de pleinement coopérer avec tous ses partenaires dans le processus de paix.

Le processus de paix a réalisé des progrès importants. Je tiens toutefois à informer l'Assemblée que les principales dispositions de l'accord de paix n'ont pas été mises en oeuvre, car le Gouvernement éthiopien n'a pas honoré ses obligations. Il s'est, jusqu'à présent, opposé à la création de la zone de sécurité temporaire et d'un couloir aérien direct entre les capitales des deux pays. En outre, il a refusé de fournir des informations utiles sur ses champs de mines dans la zone de sécurité temporaire et de libérer les détenus civils et les prisonniers de guerre.

Il a également repris la déportation des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne, cela en violation flagrante de l'accord de paix global entre les deux pays. La dernière opération de déportation a eu lieu le 25 juin 2001, et elle a été fermement condamnée par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (UNMEE) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Dans ces conditions, il est surprenant que l'Éthiopie ait récemment accusé l'Érythrée d'avoir placé son armée en alerte et d'avoir déployé ses troupes le long de la frontière commune. Cette accusation non fondée, démentie par le Représentant spécial du Secrétaire général en Érythrée et en Éthiopie, vise à masquer les plans et les intentions de l'Éthiopie afin de saper le processus de paix en provoquant des hostilités.

Le Gouvernement érythréen a systématiquement, et en toute bonne foi, tenté de mettre pleinement en oeuvre les dispositions de l'Accord d'Alger malgré l'intransigeance du Gouvernement éthiopien et sa violation de l'Accord d'Alger.

Le Gouvernement érythréen souhaite remercier sincèrement les partenaires de la paix, dont il applaudit les efforts, particulièrement l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation de l'unité africaine et les Gouvernements américain et algérien. Il adresse également ses profonds remerciements aux amis de l'UNMEE pour leur immense contribution au processus de paix. Dans le même temps, nous exhortons la communauté internationale à déployer des efforts supplémentaires pour persuader le Gouvernement éthiopien de remplir dans les plus brefs délais les obligations juridiques qui découlent pour lui de l'Accord de paix d'Alger et de la Charte des Nations Unies.

L'Érythrée n'a jamais cessé de condamner le terrorisme, indépendamment de ses auteurs ou de ses victimes. Elle a elle-même été victime d'attaques terroristes commises par des éléments organisés, financés, entraînés et armés par le Gouvernement éthiopien. Ces terroristes sont souvent rejoints par des troupes éthiopiennes et des milices dans leurs crimes haineux contre des civils innocents. Nous prions instamment la communauté internationale de condamner ces actes barbares et d'exiger que le Gouvernement éthiopien cesse ses activités et ses actes hostiles aussi rapidement que possible.

Pour terminer, malgré son expérience regrettable au cours des premiers jours avec l'Organisation des Nations Unies, l'Érythrée est pleinement convaincue que l'Organisation a joué un rôle crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'elle a immensément contribué à la promotion et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au développement économique et au progrès social.

L'Érythrée est pleinement résolue, et cela sans équivoque, à renforcer l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit entamer un processus de changement et de réforme, lequel renforcera le principe de l'égalité parmi tous ses Membres et garantira son impartialité et sa neutralité. En conséquence, nous appuyons pleinement la position du Mouvement des pays non alignés s'agissant de la composition du

Conseil de sécurité et de la question de l'examen périodique de sa structure et de ses fonctions. Nous sommes certains que de grands progrès seront réalisés grâce à la direction visionnaire de M. Kofi Annan au cours de son deuxième mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Antonieta Rosa Gomes, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Guinée-Bissau.

Mme Gomes (République de Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais, au nom du Gouvernement de la Guinée-Bissau et de sa délégation, exprimer mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement américain, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine, pour les événements tragiques survenus à New York, le 12 novembre, lesquels ont entraîné la perte de nombreuses vies humaines.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, qui sera certainement couronnée de succès grâce à vos compétences diplomatiques et à votre profonde compréhension de cette Organisation universelle.

La délégation de la Guinée-Bissau, que j'ai l'honneur de diriger, aimerait vous assurer en cette heure de sa pleine coopération dans l'exercice de votre noble mandat. Je présente aussi mes chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour la façon constructive avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session.

En outre, j'aimerais réaffirmer la confiance et le respect de mon gouvernement à l'égard du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que pour la lucidité avec laquelle il dirige l'ONU et sa recherche incessante de solutions pacifiques et réalistes aux différents conflits et problèmes qui touchent l'humanité.

Le prix Nobel de la paix, attribué en octobre à notre Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies, qu'il dirige de manière si compétente, est la preuve non seulement de son attachement à réaliser la paix et la sécurité, mais aussi de son rôle important au service des intérêts de l'humanité. Pour cette raison, je lui présente mes très sincères félicitations et je lui souhaite plein succès au cours du second mandat

auquel il a été élu, et je l'encourage à poursuivre ses efforts pour réformer et adapter l'Organisation aux besoins de notre temps, au service de la paix, du progrès et de la coopération internationale.

Dans ce même ordre d'idées, j'insiste sur l'élargissement et l'approfondissement des réformes déjà entreprises et je demande une fois encore une réforme du Conseil de sécurité augmentant le nombre des membres permanents et non permanents et alignant l'usage du droit de veto sur les besoins actuels.

Cette première Assemblée générale du XXI^e siècle représente, comme cela a été dit dans la Déclaration du Millénaire, un défi historique pour l'édification de nouvelles relations internationales. Au Sommet du Millénaire, nos hauts représentants ont beaucoup travaillé à prévoir le rôle que l'Organisation doit jouer au XXI^e siècle. Ils ont réaffirmé solennellement leur attachement aux nobles idéaux de l'ONU, ainsi que leur conviction que le rôle de l'ONU est indispensable au service de la paix, du progrès et de la coopération internationale, et à l'appui de la primauté du droit. Au cours de cet événement, nos chefs d'État et de gouvernement ont également discuté des nouvelles perspectives à partir départ desquelles affronter les grands défis de la mondialisation pour la promotion d'un nouvel ordre humain international.

Dans ce contexte, l'année 2001 a été marquée par de nombreuses conférences internationales importantes : la récente Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban, dont la Déclaration finale non seulement définit l'esclavage comme un crime contre l'humanité, mais aussi lance un appel pour des mesures appropriées et efficaces afin de remédier aux conséquences de l'esclavage. Elle reconnaît aussi que ces « injustices historiques » contribuent à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation, à l'exclusion sociale, aux disparités économiques et à l'insécurité de nombreux peuples, surtout dans les pays en développement.

Malgré ces chances de tracer une nouvelle perspective historique, cette session a lieu à un moment profondément inquiétant pour nos pays et nos peuples. En fait, la vague d'attaques contre le Pentagone à Washington et le World Trade Center à New York, à quelques kilomètres à peine de l'Assemblée, est un sujet de grave préoccupation pour mon gouvernement et pour le Président de la République, M. Kumba Yalá,

qui ont rapidement et fermement condamné ces lâches actes terroristes perpétrés contre les États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, je réaffirme devant l'Assemblée notre condamnation sans réserve du terrorisme sous toutes ses formes, quels que soient le lieu et le moment où il se manifeste et quelles qu'en soient les origines, puisqu'il constitue une menace à la sécurité, aux relations pacifiques entre les États, aux institutions démocratiques et à la réalisation des droits de l'homme.

Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, il est nécessaire que la communauté internationale tout entière adopte une vaste stratégie pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, la Guinée-Bissau demande une coopération internationale plus poussée sur la question du terrorisme, particulièrement en ratifiant les instruments régionaux et internationaux déjà existants, et en approuvant, dans le cadre de l'ONU, une convention générale qui couvre tous les aspects du terrorisme, depuis une définition universellement acceptée du terrorisme jusqu'à son élimination.

C'est précisément à cet égard que mon pays, la Guinée-Bissau, est devenu partie à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à Alger en 1999, et à la Déclaration de Dakar sur ce même fléau, publiée en octobre dernier. Nous sommes déterminés à accélérer la ratification et les processus de mise en oeuvre de tous les accords qui cherchent à combattre le terrorisme.

Le commencement du XXI^e siècle, qui coïncide avec l'entrée dans le nouveau millénaire, est marqué par des zones de tension et des conflits armés qui menacent la paix et la sécurité et alimentent la prolifération et le trafic illicite des armes légères. Dans ce contexte, les organisations sous-régionales et régionales, avec l'appui de la communauté internationale par l'entremise de l'ONU, sont pleinement engagées dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits. De la Sierra Leone à l'Angola, de la République démocratique du Congo au Burundi, de la Somalie au Kosovo, du Timor oriental au Moyen-Orient, les fantômes des conflits continuent de rôder alors que nous cherchons à trouver des solutions aux conflits existants.

À présent, en Sierra Leone, pays de notre sous-région, l'Accord de Lomé, conclu sous les auspices de

la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le succès ultérieur des programmes de désarmement des parties impliquées dans le conflit, que l'ONU a appuyés, nous autorisent à espérer une paix légitime.

En Angola, membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), des actes cruels et déstabilisateurs continuent de se produire, causant d'énormes souffrances à nos frères angolais qui ont subi le cauchemar de quatre décennies de guerre. Je voudrais exprimer notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement angolais, et appeler au dialogue en tant que partie de la solution à ce conflit.

Au Timor oriental, avec les élections pour l'Assemblée constituante qui ont déjà eu lieu, un pas important a été franchi dans la transition vers l'indépendance, qui sera proclamée en mai prochain, et sur la voie de son acceptation en tant que membre à part entière de la société mondiale. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'offrir sa précieuse assistance à nos frères Maubere qui peuvent enfin aspirer à reconstruire leur pays dans la paix.

Au Moyen-Orient, le conflit entre Israël et la Palestine est le noeud de la situation. C'est dans ce contexte que nous demandons aux deux parties, conformément au plan Mitchell, de mettre en oeuvre sans retard les accords et de réaffirmer les principes fondamentaux établis à Madrid et Oslo, ainsi que les accords ultérieurs. Cela exige des parties qu'elles s'abstiennent de toutes les actions qui mettent le processus de paix en danger et de toute activité contraire au droit international.

Enfin, les embargos imposés à certains pays, tels que Cuba, continuent d'être une source de préoccupation parce qu'ils ont des répercussions très négatives sur les populations vulnérables de ces pays, surtout les femmes et les enfants. Les populations concernées demandent un dialogue en vue d'apporter une solution définitive à ces questions.

La scène très sombre caractérisée par les conflits et les tensions dans le monde, surtout en Afrique, nous impose l'obligation morale de continuer à agir avec une détermination encore plus grande et avec encore plus de courage pour mettre fin à ces conflits et ces sources de tension. Dans cette optique, permettez-moi de féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son dernier rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables

en Afrique, document de haut intérêt pour le continent africain.

La situation économique mondiale – surtout après les événements du 11 septembre – et ses effets négatifs, ressentis surtout dans les pays les moins avancés, est également une question qui préoccupe mon gouvernement. Les solutions aux problèmes concrets inscrits à l'ordre du jour international exigent non seulement des mesures concertées, mais aussi des contacts bilatéraux et multilatéraux, que la Guinée-Bissau a toujours appuyés. Mon gouvernement croit dans les efforts combinés et concertés en vue d'encourager la croissance économique et le plein emploi dans une économie mondiale plus équitable. Prenant en compte le fait que les pays africains dans leur majorité ont une économie de base fondée sur l'agriculture, nous appelons nos partenaires de développement, comme l'Union européenne, les États-Unis et le Japon, entre autres, à ouvrir leurs marchés aux produits agricoles provenant de nos pays.

L'Organisation des Nations Unies, au regard de la haute mission qui lui incombe d'engager un dialogue Nord-Sud authentique, représente la conscience universelle, dont la priorité absolue est de satisfaire les besoins des pays en développement. Les programmes d'action issus de la série des grandes conférences de la dernière décennie et d'autres réunions importantes qui ont eu lieu cette année ont à cet égard une signification particulière car ils contribueront à identifier les nécessités, à formuler des objectifs et à définir les stratégies de réalisation du développement durable fondé sur une croissance économique continue, la justice sociale et la sauvegarde de l'environnement. Nous attendons à présent que ces résultats soient traduits en profits concrets, ouvrant ainsi la voie à une amélioration effective de la situation économique mondiale.

Comme tous les membres le savent, la Guinée-Bissau continue de vivre avec les séquelles des conflits armés absurdes et désastreux de 1998 et 1999, qui, outre les pertes irréparables en vies humaines, ont causé des traumatismes profonds dans toute la société et détruit totalement ou partiellement les infrastructures de base existant dans le pays. Cette situation, ajoutée à l'aggravation de la réduction de l'aide extérieure et à la réduction du prix à l'exportation des noix de cajou, notre principal produit d'exportation, est à la base de notre manque de ressources et de l'augmentation du

niveau de la pauvreté. Cela va à l'encontre des intérêts de nos citoyens et les rend plus vulnérables.

Toutefois, notre volonté inébranlable de relèvement du pays a conduit mon gouvernement à redoubler d'efforts pour définir une stratégie pour le développement durable, conjointement avec certains partenaires de développement, et à prendre des mesures concrètes dans les domaines des droits de l'homme et de la réconciliation. Le programme de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures et de réconciliation nationale, les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité élaborés dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, les programmes de démobilisation, réintégration, et réinsertion sociale des combattants, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le sida et d'autres programmes sont des exemples qui démontrent la volonté et la détermination du Gouvernement à créer un nouveau projet de société et un nouveau programme d'action visant à changer cette société. Le Président de la République, M. Kumba Yalá, est le principal mentor et garant de ces programmes en vertu de la responsabilité sacrée qui lui incombe en tant que détenteur du mandat suprême de la nation qui lui a été confié par le corps électoral bissau-guinéen.

Ce programme d'action requiert non seulement des efforts internes, mais aussi externes. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement renforce sa coopération avec d'autres pays aux niveaux sous-régional, régional et international. Malgré tous ces efforts, la Guinée-Bissau continue d'avoir besoin du concours précieux de ses partenaires de développement et de la communauté internationale afin de faire face aux défis économiques et sociaux complexes auxquels elle sera confrontée. Nous appelons à cet égard la communauté internationale à renforcer son soutien à la Guinée-Bissau et à sensibiliser les donateurs sur l'importance de leur participation active à la table ronde de l'année prochaine sur l'assistance à mon pays.

La célébration cette année de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et de l'Année internationale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui est associée, qui coïncide avec le cinquante-troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, constitue pour mon gouvernement un motif de satisfaction. Cela est illustré par la création d'une commission interministérielle des droits de

l'homme, qui a pour mission de veiller au respect des droits de l'homme au niveau national et de promouvoir des programmes de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme.

Depuis sa victoire écrasante à l'élection à la présidence de la nation, le Président de la République, M. Kumba Yalá, a multiplié les contacts à divers niveaux, et effectué des visites amicales en République de Guinée, en Gambie, au Sénégal, au Nigéria, au Maroc, en Sierra Leone et dans d'autres pays, en vue de renforcer la coopération et de contribuer à rechercher des solutions pacifiques dans le cadre sous-régional.

C'est dans cet esprit que les autorités de mon pays se sont décidées à maintenir la vigilance à la frontière avec le Sénégal, avec pour objectif de garantir la sécurité et la tranquillité de nos populations dans cette zone septentrionale.

En cette première année du nouveau millénaire et du XXI^e siècle, malgré certains échos d'optimisme, la pauvreté et le sous-développement continuent malheureusement de persister et de s'aggraver dans diverses parties du globe, en particulier dans les pays les moins avancés, dont fait partie la Guinée-Bissau. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, continuent d'être marginalisés dans l'économie mondiale et à être victimes de la pauvreté extrême, en raison essentiellement de la réduction continue de l'aide publique au développement, du manque de ressources humaines productives, de la faiblesse des investissements internes et étrangers, de la diminution des prix des produits de base, du problème de la dette, du VIH/sida et aussi, manifestement, des conflits armés.

Cette tendance va à l'encontre des principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de la responsabilité collective qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale, à savoir respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, et veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour toute la population de la planète.

Pour faire face à cette situation, il est impératif de garantir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et de s'opposer à la marginalisation de ces pays, pour garantir une croissance durable accélérée et un développement durable, ainsi que l'élimination de la pauvreté, des

inégalités et de la misère. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu en mai dernier à Bruxelles. Nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, seront traduits en actions concrètes susceptibles d'inverser ces tendances négatives.

Les cadres de coopération sont, entre autres, la Convention de Lomé entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique; l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis; et la décision de Gênes du Groupe des huit sur la création d'un fonds pour lutter contre les maladies contagieuses et le sida sur le continent africain. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet du Groupe des huit consacré aux problèmes africains.

Étant donné la situation économique particulièrement difficile à laquelle elle est confrontée, l'Afrique continue à rechercher des solutions réalistes pour le continent et donne des preuves manifestes de sa détermination à améliorer la situation des économies des pays du continent. Au-delà des programmes d'ajustement structurels et de divers programmes de développement qui ont été adoptés pour le continent, c'est à point nommé que vient la Nouvelle Initiative africaine, grâce à la fusion des plans présentés par les chefs d'État du Sénégal et d'Afrique du Sud. Il s'agit d'un plan africain pour les africains, qui donne une possibilité historique aux pays développés de mettre en place un partenariat authentique fondé sur les intérêts mutuels des parties. Cette initiative, approuvée à l'unanimité au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu à Lusaka, doit être mise en oeuvre le plus vite possible. Nous appelons en conséquence toute la communauté internationale de façon générale, et nos partenaires de développement en particulier, à apporter leur appui à cette initiative, qui comprend la relance de nos économies, l'allègement de la dette et la lutte contre le sida.

Il est regrettable que la réaction de nos partenaires de développement n'a pas souvent été à la mesure des grands sacrifices consentis ni des problèmes identifiés. Cela est paradoxal. Il est également paradoxal de ne pas accompagner les décisions des grandes conférences internationales de

mesures pratiques et concrètes en vue de mettre en oeuvre les décisions susmentionnées.

Le nouveau défi collectif est de mettre en évidence l'image d'un monde d'égalité, de dignité, d'équité et de solidarité internationale et de traduire tout cela par une coopération économique et sociale et un véritable ajustement social qui ait pour référence centrale la personne humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Toomas Hendrik Ilves, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

M. Ilves (Estonie) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que tous mes collègues d'avoir reçu le prix Nobel de la paix. Il ne fait aucun doute que sans les Nations Unies, nous vivrions dans un monde beaucoup moins sûr, avec beaucoup moins de chances de règlement des conflits. Je tiens également à louer les efforts qui ont été déployés au cours des dernières années afin de réformer cette Organisation pour lui permettre de mieux faire face aux nouveaux problèmes qu'elle doit affronter. Par ailleurs, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

À la suite des attaques terroristes du 11 septembre, il est devenu apparent que, lorsque nous sommes tous confrontés à une menace commune, un grand nombre de conflits et de différends deviennent insignifiants. Les États Membres de l'ONU ont collectivement condamné ces actes terroristes. Il est extrêmement important de maintenir cette unité et de la renforcer continuellement grâce à des mesures concrètes. Le terrorisme est le défi suprême lancé à nos valeurs communes et notre lutte contre cette menace ne fait que commencer.

Il faut du temps pour détruire et éliminer les réseaux terroristes, et il n'y a pas pour cela de solution tout prête. Cependant, l'ONU dispose de mesures efficaces pour lutter contre le terrorisme; il s'agit des conventions internationales que l'Organisation des Nations Unies a adoptées au fil des ans et des sanctions que l'on peut appliquer pour entraver les activités terroristes. La ratification de ces conventions et l'application de ces sanctions par chacun des États Membres de l'ONU sont actuellement l'une des plus importantes tâches qu'il incombe à tous les Membres d'accomplir. J'ai le plaisir de pouvoir confirmer que

l'Estonie a déjà ratifié, ou mène actuellement des procédures parlementaires pour ratifier toutes les conventions pertinentes des Nations Unies. L'Estonie a pris toutes les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre les résolutions 1333 (2000) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

L'Estonie a amélioré et intensifié la coopération et l'échange d'informations avec ses voisins et ses partenaires. Nous avons manifesté notre solidarité et notre appui sans réserve aux États-Unis dans leur lutte contre le terrorisme. Nous avons souscrit au document final et au plan d'action du sommet antiterroriste de l'Union européenne du 21 septembre. Avec nos voisins, la Lettonie et la Lituanie, nous avons également élaboré des mesures communes afin de prévenir d'éventuelles attaques terroristes et d'appliquer une tactique coordonnée au cas où nous serions victimes d'activités terroristes. Nous avons renforcé les contrôles aux frontières internationales et la coopération policière.

Un grand nombre de programmes qui avaient été adoptés plus tôt s'avèrent maintenant extrêmement utiles dans la lutte contre le terrorisme. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, par exemple, a fait l'éloge de la législation estonienne qui s'oppose au blanchiment de capitaux. Un audit récent a montré que les banques estoniennes n'ont aucune relations contractuelles avec des organisations ou des individus soupçonnés d'avoir des liens avec le terrorisme international.

Je me félicite de pouvoir dire que le climat politique international dans le voisinage immédiat de l'Estonie, la région de la mer Baltique, est pacifique, ce qui favorise un développement stable et une coopération de bon voisinage. Jusqu'à présent, les Estoniens n'ont guère eu à faire directement face au terrorisme. Mais les attaques terroristes de cet automne visaient directement la paix et la stabilité internationales. Ceci veut dire qu'à présent, nous sommes nous aussi très conscients du danger auquel nous sommes tous confrontés. L'ONU, en tant qu'Organisation mondiale, se trouve donc au centre de la lutte en cours.

Les processus de réforme qui ont été engagés ces dernières années afin de réorganiser et de réformer l'ONU sont aussi bien conçus pour apporter une réponse aux problèmes actuels. Toutefois, nous devons maintenant nous demander s'il y a un moyen

d'accélérer et d'intensifier ces réformes, afin de mieux faire face à la situation actuelle qui exige de nous que nous agissions vite. Étant donné la nouvelle situation qui se présente à nous, je voudrais relever trois principes bien connus et qui ont fait leurs preuves, qui s'appliquent non seulement à l'ONU très précisément, mais aussi à d'autres aspects de la coopération internationale.

En premier lieu, nous devons encore une fois nous demander comment chacun de nous pourrait contribuer de la manière la plus utile. En deuxième lieu, que pouvons-nous faire pour améliorer l'efficacité de l'Organisation? Et en troisième lieu, je voudrais insister sur le principe de l'ouverture.

Tout d'abord, examinons la question de la contribution individuelle de chaque Membre. L'ONU réunit des États Membres dont les ressources et les capacités varient considérablement. Toutefois, même les nations les plus prospères ne disposent pas de réserves et de capacités illimitées. Par conséquent, il est tout naturel que chaque État Membre évalue attentivement la manière dont il pourrait se rendre le plus utile. Il est tout aussi important que les Membres évaluent sérieusement le niveau de développement auquel ils sont parvenus et que, le cas échéant, ils s'abstiennent d'accepter une aide pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin d'en bénéficier.

C'est là l'autre face du développement. Au fur et à mesure que l'on sort de la pauvreté et du sous-développement, on doit aussi devenir adulte et plus responsable et reconnaître que nos obligations progressent en même temps que notre niveau de vie. L'an dernier, par exemple, l'Estonie a décidé de renoncer à son droit de payer des contributions réduites au budget de maintien de la paix. Ce n'est pas à la légère que l'Estonie a décidé d'abandonner son droit à cette réduction – sa décision est venue de ce que le Gouvernement a pris conscience du fait que notre développement rapide nous avait donné de nouvelles responsabilités. Après tout, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait constaté que l'Estonie était parvenue à un niveau de développement tel qu'il a été en mesure de mettre fin aux activités de sa mission en Estonie en décembre 2000.

Bien sûr, nous regrettons de ne plus collaborer avec une agence de coopération aussi efficace que l'était la représentation du PNUD en Estonie.

Toutefois, nous nous rendons très bien compte qu'il y a de nombreuses régions dans le monde qui ont grand besoin de cette aide, alors que la présence de la mission du PNUD n'est plus indispensable en Estonie. En d'autres termes, il serait irresponsable de notre part de maintenir cette représentation car elle utiliserait des ressources dont le besoin se fait davantage sentir ailleurs. Ceci signifie que la coopération entre l'Estonie et l'ONU et ses organismes a atteint un niveau qualitativement plus élevé. Ceci a été bien mis en évidence par la création du projet de construction du nouveau bâtiment de l'ONU en Estonie. L'objectif est de regrouper toutes les représentations de divers institutions de l'ONU dans un seul et même bâtiment. On reconnaît, notamment au fait que l'Association estonienne des Nations Unies n'a cessé d'augmenter ses activités, que l'ONU gagne en importance aux yeux de la population estonienne.

Ces dernières années, l'Estonie est de toute évidence passée de l'état de pays bénéficiaire d'une aide à celui de fournisseur d'aide. Cette transformation a été confirmée, notamment par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui, dans son annuaire de 2000, classe pour la première fois l'Estonie comme nation donatrice. Par conséquent, ceux qui ont aidé l'Estonie durant sa phase de transition maintenant achevée peuvent clairement voir que leur aide a porté ses fruits. Nous sommes, à notre tour, prêts à partager l'expérience que nous avons acquise ces 10 dernières années. En fait, nous avons déjà mis en place des efforts coopératifs de cette nature avec plusieurs pays.

J'ai dit plus haut que chaque État Membre doit évaluer la meilleure manière pour lui d'aider l'ONU dans ses efforts. Les efforts en cours visant à accroître l'efficacité générale de l'Organisation sont tout aussi importants. Cela étant, je voudrais souligner deux aspects: la réforme du Conseil de sécurité et le rapport Brahimi qui porte sur la manière d'améliorer les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Nous devons veiller à ce que nos efforts coopératifs en vue de régler les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés ne soient pas pris au piège des insuffisances qui affectent la structure ou le mode de fonctionnement du Conseil de sécurité. Nous savons tous très bien à quoi tiennent ces insuffisances; notre objectif commun est donc très clair : accroître la représentativité, la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité. Les débats animés et le passage à

une plus grande ouverture des travaux du Conseil de sécurité nous laissent espérer. Nous avons appuyé les efforts considérables déployés par Harri Holkeri, le précédent Président de l'Assemblée générale, afin d'intensifier les activités du Groupe de travail chargé de la réforme. Nous partageons l'avis selon lequel il est temps de passer de la phase de débat à celle de négociations.

L'Estonie appuie l'élargissement du Conseil de sécurité pour les deux catégories de membres: aussi bien les membres permanents que les membres non permanents, tout comme elle appuie la réforme du processus décisionnel du Conseil de sécurité. Dans le contexte d'affrontement de la guerre froide, le droit de veto au Conseil de sécurité était pour les grandes puissances un moyen de protéger leurs intérêts. On évitait de l'exercer même à cette époque et tout recours futile au droit de veto entraînait une condamnation de la part de la communauté internationale. Toutefois, il y a maintenant une bien plus grande confiance entre les membres du Conseil de sécurité et si on limitait l'exercice du droit de veto on rendrait compte comme il se doit de cette amélioration du climat.

La composition du Conseil, qui continue à refléter les rapports de force qui dominaient en 1945, est une autre question qui a grand besoin d'être réglée. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies cette année-là jusqu'à il y a tout juste 10 ans, les hommes et les femmes de mon pays n'avaient que rarement l'occasion d'entrevoir ce qui se passait à l'ONU grâce à des brèches dans le rideau de fer. Lorsque nous avons fini par acquérir notre indépendance en 1991, nous avons fait apparition sur la scène internationale pour y découvrir que le Conseil de sécurité, à en juger par sa composition, était resté en 1945. Pour l'Estonie, cela semble anachronique, sinon erroné. Les garants et les plus grands contributeurs à la stabilité du monde ont, au cours d'un demi-siècle, fondamentalement changé. Il ne faut pas craindre d'ouvrir un débat sur le fait de savoir si le raisonnement moral et juridique sous-jacent à la composition du Conseil de sécurité à la suite de la Deuxième Guerre mondiale est toujours approprié en cette période de l'après-guerre froide, ou en cette ère d'après le 11 septembre. Rien ne souligne davantage la nécessité de revenir à cette question que le défi qui se pose à nous actuellement.

La participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU fait indissolublement partie de la

politique de sécurité nationale de l'Estonie. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les efforts énoncés dans le rapport Brahimi concernant la réforme des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Estonie est entièrement d'accord avec l'approche à long terme et globale du rapport à l'égard de la prévention et de la solution des conflits. Même si nous parlons souvent de la nécessité de limiter les dépenses, dans ce cas il est clair que pour accroître l'efficacité, des moyens doivent être trouvés pour étoffer le budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous sommes heureux d'annoncer, comme je l'ai dit tout à l'heure, que nous avons contribué à cet effort pour accroître ces dépenses.

J'aimerais passer à mon troisième thème, à savoir l'ouverture. L'ouverture et la transparence sont essentielles pour de nombreuses raisons. Les actes de terrorisme visaient nos relations interpersonnelles de tous les jours et nos moyens de communication habituels, tels que le système postal et le transport aérien. Nous devons par conséquent déployer des efforts concertés pour nous assurer que le mouvement des personnes et des idées ne pâtiront pas de la menace du terrorisme. Le terrorisme en soi est nourri essentiellement par la désinformation et les mauvaises perceptions et, là encore, l'ouverture est importante; il est capital de communiquer nos intentions et nos idées tant à ceux qui nous appuient qu'à ceux qui doutent de nous.

L'ouverture est également indispensable dans des situations plus classiques, par exemple dans le processus politique et traditionnel de prise de décisions, que ce soit sur le plan international ou national. L'Estonie peut faire part de ses expériences dans le domaine de la technologie de l'information. L'année dernière, le Gouvernement estonien a commencé à tenir ses réunions de cabinet électroniquement. Toutes les informations relatives aux activités gouvernementales passent maintenant par des voies électroniques – par Internet. Outre que cela permet d'accélérer les prises de décisions et de réaliser des économies, les informations sont mises à présent à la disposition du grand public, par Internet, de façon plus rapide et plus efficace. Davantage d'Estoniens utilisent les possibilités offertes par le secteur public – services du Trésor public, collectivités locales, agences fédérales – en recourant à Internet. Après avoir connecté toutes les écoles publiques estoniennes à Internet, le Gouvernement a également l'intention de

mettre toutes les bibliothèques publiques en ligne. L'été dernier, la Chancellerie d'État estonienne a lancé un nouveau projet unique en ouvrant un portail démocratique direct appelé « Aujourd'hui, je décide ». Ce portail permet à tout un chacun de présenter des idées, des initiatives, des propositions et de commenter également la législation proposée. Les nouvelles idées qui ont été soumises par les usagers de ce portail sont communiquées maintenant aux agences et bureaux gouvernementaux appropriés aux fins d'action. Nombre d'entre vous pourraient souhaiter obtenir davantage d'informations au sujet des initiatives que je viens de décrire, et nous sommes heureux de vous faire part de notre expérience.

Enfin, je voudrais souligner le fait que les graves événements qui nous ont tous touchés au cours des derniers mois ne nous empêcheront pas d'aller de l'avant. Notre détermination et notre sentiment d'unité n'ont été que renforcés par ce qui s'est passé. Nous ne devons pas renoncer à tous les projets communs élaborés avant le 11 septembre, et nous ne devons pas les oublier. Dans de nombreuses parties du monde, rien n'a changé pour ceux qui souffrent de la pauvreté, de la famine et de la persécution. En pensant à nos projets d'avenir, je suis particulièrement heureux que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, qui a été reportée du fait des attentats terroristes, aura cependant lieu en mai prochain. L'objectif de cette prochaine session extraordinaire, créer de meilleures conditions et possibilités pour les enfants où qu'ils soient, continue d'être de la plus grande importance pour nous tous. C'est précisément pour des initiatives de ce genre, qui cherchent à assurer un meilleur avenir pour l'humanité, que l'Organisation des Nations Unies a obtenu le prix Nobel de la paix.

Pour terminer, je voudrais exprimer mes condoléances personnelles et les condoléances de tous les Estoniens aux familles des victimes de la catastrophe aérienne qui s'est produite il y a à peine quelques jours dans le quartier de Queens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Peter Chkheidze, chef de la délégation géorgienne.

M. Chkheidze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste exigeant de président de l'Assemblée générale à sa cinquante-

sixième session. C'est une reconnaissance appropriée du rôle de la Corée dans la communauté internationale et de votre immense expérience et de votre direction compétente.

Je voudrais également exprimer nos félicitations à M. Kofi Annan et à l'Organisation des Nations Unies pour l'attribution tant méritée du prix Nobel de la paix. Cette distinction devrait être une source supplémentaire d'inspiration pour le Secrétaire général à l'occasion de son deuxième mandat, ainsi que pour nous tous, ici présents.

La cinquante-sixième session de l'Assemblée générale a lieu en même temps que des événements inquiétants pour le développement de l'humanité. Au nom du peuple et du Gouvernement géorgiens, je tiens, une fois de plus, à exprimer mes sincères condoléances et ma compassion au peuple des États-Unis pour les événements tragiques du 11 septembre.

Les menaces alarmantes dont nous parlons depuis si longtemps ont fini par se concrétiser. La Géorgie qui, au cours de la dernière décennie, a terriblement souffert du terrorisme dans ses diverses manifestations, participe activement à la campagne visant à le vaincre. Le moment est venu d'accroître la coopération de tous les États et de tous les peuples de bonne volonté dans la lutte contre le terrorisme.

Je ne parle pas seulement de la coopération dans le domaine militaire. Surmonter ce fléau exige une étroite coopération en matière de développement, de protection des droits de l'homme, d'élimination de la pauvreté, et dans de nombreux autres domaines. Les réalités d'aujourd'hui sont une leçon pour l'humanité quant aux conséquences et au coût que l'indifférence et l'inattention à ce qui se passe dans le monde peuvent entraîner.

L'ONU est assurément une organisation unique où nous, États Membres, pouvons élaborer des stratégies communes pour lutter contre plusieurs des maux et problèmes de l'heure. Ces stratégies et plans d'action trouvent leur place dans les diverses résolutions, décisions et déclarations de l'ONU.

La Déclaration du Millénaire de l'ONU est un grand succès à cet égard. C'est virtuellement un engagement de la part des nations dans leur lutte commune contre les multiples défis qui se posent à nous aujourd'hui. Sans plus tarder, la Géorgie, son peuple et tous les peuples du monde doivent clairement

démontrer qu'ils sont disposés à honorer les engagements pris dans la Déclaration. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326) constituera une directive pour les Gouvernements partout dans le monde.

Le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de règlement des conflits est crucial pour la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur des valeurs et des principes communs. L'ordre mondial du XXI^e siècle est de toute évidence incompatible avec la violation généralisée des droits de l'homme, et ceci pourrait aboutir à une déstabilisation du système international.

Les réformes devraient aussi englober les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. La Géorgie appuie les mesures tendant à renforcer l'efficacité des mécanismes de prévention des Nations Unies. À cet égard, le déploiement rapide des contingents de maintien de la paix devrait être plus cohérent et plus méthodique afin d'étouffer les conflits dans l'oeuf. Le lancement d'une opération de maintien de la paix ou le changement de son mandat exige l'assentiment de toutes les parties intéressées. Nous aurions tendance à penser que cette procédure exige une révision. La cause de la paix devrait être privilégiée par l'Organisation des Nations Unies par rapport au consentement d'une partie quelconque au conflit.

Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général,

« la communauté internationale doit être prête à s'engager politiquement, et si nécessaire, militairement, pour endiguer les menaces et régler en dernier ressort les conflits qui ont dégénéré. Ceci exigera un meilleur fonctionnement du système de sécurité collective que celui qui existe en ce moment. Il faudra surtout une plus grande volonté d'intervenir pour prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme ».

Les conflits internes dus au séparatisme ne sont pas moins dangereux pour la sécurité internationale que les affrontements de la période de la guerre froide ou les conflits à caractère international. Une Organisation des Nations Unies réformée doit être plus réaliste et plus résolue à appliquer les mesures obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La Géorgie partage pleinement le point de vue selon lequel il est nécessaire d'améliorer le système d'intervention rapide des Nations Unies. Nous appuyons la création opportune d'une force de déploiement rapide des Nations Unies, dont l'emploi au début des opérations de maintien de la paix contribuerait à prévenir de nombreux conflits.

Je voudrais noter tout particulièrement le travail accompli par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres structures agissant sous l'égide de l'ONU en Géorgie. Leur assistance est multiple, et ces structures contribuent grandement au processus de transformation démocratique de la Géorgie. Toutefois, de nouvelles orientations en matière de coopération sont aussi nécessaires.

Je tiens à souligner l'initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds monétaire international visant à créer un programme pour l'élimination de la pauvreté. La Géorgie est un des participants les plus actifs de ce programme. Une des parties intéressantes de cet effort est l'élaboration d'un programme visant à employer les personnes déplacées dans de petites entreprises. Tous ces processus ont lieu dans des conditions très difficiles et dans un environnement caractérisé par de nombreux problèmes.

Au cours des deux dernières années les perspectives de développement rapide en Géorgie ont été contrecarrées par l'absence de progrès accomplis dans le processus de paix en Abkhazie (Géorgie). Il est temps de mettre un terme aux souffrances physiques et spirituelles endurées par les populations géorgiennes, abkhazes et d'autres nationalités qui ont dû quitter leurs foyers et abandonner leurs terres à la suite du drame que représente la guerre. Chose plus importante, nous ne pouvons inculquer la haine et l'hostilité aux générations futures. La valeur que nous pouvons attacher à la paix dans la région est trop importante pour être sacrifiée aux ambitions politiques et commerciales d'un seul groupe.

Le moment est venu de réagir comme il se doit au nettoyage ethnique en Abkhazie (Géorgie). Les séparatistes, aidés par des forces extérieures, ont expulsé plus de 300 000 personnes de leurs lieux de résidence. Le droit inaliénable des peuples à vivre dans leur patrie est toujours ouvertement foulé aux pieds.

À plusieurs reprises la Géorgie a exprimé sa profonde préoccupation face à l'existence de régions

incontrôlées à l'intérieur de territoires de l'État souverain, et dirigées par des régimes séparatistes de facto. L'encouragement prodigué à ces régimes est absolument inacceptable et pourrait avoir des répercussions dangereuses. L'hélicoptère des Nations Unies qui a été abattu au-dessus de l'Abkhazie (Géorgie) en est une illustration poignante. Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus nos profondes condoléances aux familles des victimes, qui ont payé le prix ultime dans la défense des principes nobles des Nations Unies.

J'aimerais utiliser cette tribune importante pour attirer l'attention de l'Assemblée sur le danger que représente une provocation à grande échelle à laquelle la Géorgie doit faire face aujourd'hui. Je veux parler de la violation de l'espace aérien de la Géorgie et du bombardement de notre territoire. Ce type d'attaques se sont déjà produites dans le passé, mais, en dépit de nos protestations, aucune réaction appropriée ne s'est manifestée. La Géorgie considère ces faits comme constituant une violation de notre souveraineté et comme une tentative par certaines forces de saper le processus de paix.

Tout ceci a lieu à un moment où les États-Unis, conjointement avec la communauté internationale, se mobilisent à l'encontre du pire ennemi de l'humanité : le terrorisme international. La Géorgie se représente clairement sa place dans cette lutte, et le Président Chevardnadze a maintes fois exprimé sa disposition à coopérer. Mais il est inacceptable que certains États utilisent cette noble cause de lutte contre le terrorisme comme prétexte pour réaffirmer leur influence dans le contexte postsoviétique.

Le Gouvernement géorgien renouvelle son attachement au règlement pacifique du conflit en Abkhazie (Géorgie). Nous pensons que le recours à la force va à l'encontre de nos intérêts politiques, notamment les intérêts de notre population multiethnique, y compris les abkhazes. En même temps, il est de plus en plus difficile pour le Gouvernement géorgien de dissuader ceux qui ont perdu leur foi dans la possibilité d'une solution pacifique du conflit recourir à d'autres moyens.

Nous offrons un programme spécial pour régler le conflit en Abkhazie (Géorgie) à tous nos partenaires politiques, au Conseil de sécurité et aux organes européens. Ce programme doit être exécuté sans retard, indépendamment des changements qu'il pourrait subir

ou des concessions importantes auxquelles il pourrait astreindre les parties intéressées afin de parvenir à un accord et d'exécuter le programme.

Pendant deux ans le document sur la répartition des compétences constitutionnelles entre Tbilissi et Soukhomi, rédigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, est resté confiné au sein du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie. Ce document doit constituer la base de négociations sérieuses sur l'ampleur de l'autonomie conférée à l'Abkhazie.

Le Gouvernement géorgien est prêt à accorder à l'Abkhazie le plus haut degré d'autonomie pratiquée dans le monde aujourd'hui. Un appui international considérable est nécessaire pour rétablir la confiance entre les parties, comme cela est indiqué dans la Déclaration de la réunion de Yalta qui a eu lieu avec le concours de l'Ukraine soeur.

Je tiens à souligner à nouveau que nous accordons une grande importance à la stratégie de redressement économique de la région, et que nous sommes tout à fait disposés à entreprendre des discussions à cet égard. Nous attendons également avec impatience l'occasion de mener à bien des projets bénéfiques pour tous et de préserver le caractère unique du peuple abkhaze.

Nous avons besoin de maintenir des relations de travail cordiales et équitables avec la Russie, car nous avons avec ce pays des liens culturels et amicaux vieux de plusieurs siècles. Nous ne pouvons qu'apprécier à sa juste valeur son rôle spécial de chef de file dans la région, de membre de la coalition internationale antiterroriste, de membre permanent du Conseil de sécurité et de facilitateur du processus de paix en Abkhazie (Géorgie). Nous nous attendons à ce qu'il joue ce rôle en tenant compte des intérêts de tous les habitants de la Géorgie. La poursuite des malentendus et de la confrontation est inacceptable.

Nous devons déployer tous les efforts possibles pour empêcher que certains pays continuent d'utiliser des régimes séparatistes comme moyen de pression sur des pays voisins.

Nous appuyons le dialogue entre les civilisations en tant que moyen de parvenir à une meilleure compréhension entre tous les peuples du monde. Nous serions très honorés d'accueillir un forum consacré à cette cause. En tant que pays situé à la croisée des

chemins de l'Europe et de l'Asie, la Géorgie, avec sa culture ancienne et multiforme, est un lieu qui convient à une telle réunion.

En terminant, je voudrais souligner une fois de plus que ce sont le dialogue et la coopération qui devraient déterminer le sort de l'humanité. À cette fin, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui dispose de capacités vastes, cohérentes et déterminées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général. Avant de faire mes propres remarques en guise de conclusion, je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions au titre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Itoki (République démocratique du Congo) : Ce matin, l'Assemblée générale a entendu de nouvelles et regrettables élocubrations proférées par le représentant du Gouvernement sanguinaire en place à Kigali. Il sied de savoir, en effet, que sous la conduite de M. Paul Kagame, Président autoproclamé, et de son akasu, le Rwanda s'est transformé en un État agresseur, terroriste et voyou. Au moment où les perspectives d'un retour à une paix durable dans toute la région des Grands Lacs s'annoncent prometteuses, notamment avec la fin de la phase II du désengagement et du redéploiement des forces en République démocratique du Congo, et au moment où le Conseil de sécurité vient d'appuyer le démarrage de la phase III du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), selon le concept d'opérations détaillé par le Secrétaire général de l'ONU, la clique au pouvoir au Rwanda continue de se distinguer par une attitude barbare et rétrograde.

Le Rwanda demeure le seul pays qui n'a procédé à aucun mouvement de retrait de ses forces. La Namibie a retiré totalement ses contingents de la République démocratique du Congo. L'Angola a déjà retiré 80 % de ses effectifs. L'Ouganda et le Zimbabwe ont entamé le processus de retrait graduel de certaines de leurs unités. Par contre, par défi à la communauté internationale, le Rwanda a considérablement renforcé sa présence dans les provinces des Kivus et du

Maniema, avec pour effet immédiat la poursuite d'une politique de terreur contre les populations civiles congolaises de ces provinces sous occupation.

J'informe l'Assemblée qu'il y a deux jours, dans la province du Kasaï oriental, les forces d'occupation ont ouvert le feu indistinctement sur la population à un barrage militaire, tuant et blessant plusieurs étudiants, des instituteurs et des personnes innocentes se trouvant sur les lieux.

Le Rwanda continue à tenter de berner la communauté internationale sur de soi-disant préoccupations d'ordre sécuritaire, du fait de l'activité de citoyens rwandais organisés soit au sein de l'ancienne armée régulière, soit au sein des milices Interahamwe de triste mémoire.

Il y a lieu de rappeler ici la nature réelle des différentes opérations d'invasion auxquelles se livre le Rwanda depuis plus de quatre ans. Toutes ces invasions ont eu leur cortège de massacres aveugles et à grande échelle d'hommes, de femmes et d'enfants. On ne compte plus les exécutions sommaires et extrajudiciaires; les déportations de populations entières; les prises d'otages; les viols systématiques et les enterrements de femmes vivantes; les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire; la propagation délibérée et criminelle de la pandémie du VIH/sida, et j'en passe.

L'horreur est devenue un sentiment familier pour les populations de mon pays, par la volonté d'un seul homme et de son akasu, j'ai cité – le seul et unique obstacle au retour de la paix dans la région des Grands Lacs – M. Paul Kagame. Nous osons répéter que la haine que ce dernier nourrit à l'égard de la majorité de ses propres concitoyens ne lui permet pas de voir que les temps sont désormais propices à l'établissement et la consolidation de la paix, de la justice et de la démocratie dans notre région, en faveur de nos populations.

Le représentant du Gouvernement sanguinaire en place à Kigali a eu l'outrecuidance d'insulter l'intelligence des membres éminents de l'Assemblée générale en invitant le Gouvernement de la République démocratique du Congo à s'associer à l'entreprise d'assassinat de citoyens congolais en participant à cette force spéciale conjointe, Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération du Congo (RCD-MLC), chargée de traquer et d'écraser toute opposition à l'occupant.

Je rappelle à ce représentant la teneur du paragraphe 11 du dispositif de la résolution 1376 (2001) du 9 novembre 2001 du Conseil de sécurité, qui condamne la création de cette force spéciale conjointe à Kindu et qui souligne que le désarmement de cette ville congolaise doit se faire sur une base volontaire et dans un environnement neutre. Cette même résolution, au paragraphe 12 iv) du dispositif, enjoint au Rwanda en particulier de créer des conditions propices au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) volontaire des membres des groupes armés concernés, en particulier la protection de la sécurité personnelle des membres de ces groupes armés, le respect de leurs droits civils et leur réintégration économique, notamment avec l'aide de la communauté des donateurs. On ne peut pas être plus clair.

Je saisis cette occasion pour demander au représentant du Rwanda d'être mon fidèle interprète auprès de ses maîtres pour exiger la démilitarisation immédiate de la ville de Kisangani, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, ainsi que le retrait sans condition des hordes de mercenaires rwandais, mieux connus sous l'appellation Armée patriotique rwandaise (RPF). Que ces sinistres individus aillent exercer leur patriotisme chez eux.

La vérité est que le Rwanda se trouve au Congo pour de pures raisons mercantiles. Pour parvenir à ses fins, le Rwanda est en train de tenter l'*anschluss* des provinces orientales de la République démocratique du Congo. En effet, les autorités rwandaises voient dans une possible annexion de l'est de la République démocratique du Congo un moyen de désengorger le Rwanda d'une partie de sa population, tout en affirmant la suprématie d'une communauté ethnique sur toutes les autres tribus de la région. L'objectif de ces autorités rwandaises, comme nous n'avons eu de cesse de le dénoncer ici à l'ONU, est le démembrement de l'Afrique en vue de la constitution de micro-États monoethniques à des fins de domination ethnique et économique et de contrôle de sources importantes de matières premières, sur un glacis allant du nord de la province minière du Katanga au sud du Soudan, en passant par les forêts de la province du Maniema, la vallée de la Ruzizi dans la province du Sud-Kivu, le Nord-Kivu et la Province orientale. Ces espaces contiennent d'importantes réserves de matières

premières et de minerais stratégiques, tels que l'or, le diamant, le pétrole ou encore le niobium et le coltan.

Qu'il soit bien compris que toutes nos populations ont trop souffert de cette guerre inutile et insensée. Toutes nos populations aspirent à cette paix qui leur permettra de renouer les relations d'amitié, de confiance et de coexistence pacifique dont elles jouissaient auparavant.

Les Nations Unies et l'Afrique, à travers l'Accord de Lusaka, nous offrent une piste de sortie à cette guerre d'agression. Nous nous devons de réussir le volet politique avec les négociations intercongolaises, ainsi que le volet militaire avec le programme de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réinsertion et le retrait ordonné de toutes les forces étrangères. Tous les belligérants, à l'exception manifeste du Rwanda, sont engagés dans la voie de la paix. La communauté des nations fera oeuvre utile en aidant le Rwanda, soit pacifiquement, soit par le moyen de sanctions appropriées, à s'impliquer davantage afin que tous ensemble, main dans la main, nous puissions restaurer la paix dans notre région longtemps meurtrie et créer les conditions propices à l'épanouissement de nos générations présentes et futures.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'Éthiopie n'a qu'un seul ennemi stratégique. L'Érythrée n'est pas cet ennemi. L'ennemi dont je parle, c'est la pauvreté et le retard. C'est pourquoi nous voulons utiliser toutes nos ressources tant humaines que matérielles pour lutter contre la pauvreté. Toutefois, nous ne saurions le faire avec un voisin dont les dirigeants sont incapables – comme cela a été le cas jusqu'à présent – d'un mouvement de guérilla à l'édification d'un État avec toutes les responsabilités que cela implique. Les dirigeants de l'Érythrée, qui sont enlisés dans une crise interne grave, ont de nouveau recours à des actes susceptibles d'engendrer un conflit superflu. Ils tentent de masquer leurs problèmes internes en les externalisant. Mais pour ce qui nous concerne en Éthiopie, nous sommes résolus à ne pas leur donner cette chance.

Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement érythréen a dit plus tôt que l'Éthiopie n'avait pas respecté l'Accord de paix d'Alger conclu entre les deux pays. Je voudrais citer un ou deux points de l'Accord d'Alger qui a abouti au cessez-le-feu dans ce conflit superflu. En mars dernier, l'Éthiopie a signé

ce que l'on appelle l'accord sur le statut des forces avec l'Organisation des Nations Unies. Au moment où je parle, l'Érythrée ne l'a pas encore fait. L'Éthiopie a permis le libre mouvement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), mais l'Érythrée ne l'a pas fait. La déclaration la plus récente de la MINUEE confirme cela.

On parle de prisonniers de guerre; pas plus tard que la semaine dernière, par le biais du Comité international de la Croix-Rouge, de nombreux prisonniers de guerre érythréens ont été libérés. On parle de la Zone de sécurité temporaire; même si elle a été établie, elle n'est pas opérationnelle et on rejette le blâme sur l'Éthiopie. Dans certaines parties de l'Éthiopie, on a coutume de dire que l'on rejette la responsabilité sur la mère pour les actions du père. Je n'essaie évidemment pas de nous comparer à la mère. C'est seulement un proverbe. Mais dans nos sociétés, on rejette toujours la responsabilité sur les femmes et les mères pour les fautes des hommes et des maris.

L'Accord n'est pas opérationnel comme il aurait dû l'être, parce qu'en vertu de ses dispositions, on a permis à l'Érythrée d'avoir un nombre raisonnable de policiers et de miliciens. Les milices sont en fait des groupes de paysans et de fermiers qui sont armés uniquement pour protéger leurs villages. Ils ne sont pas censés être armés jusqu'aux dents avec des véhicules mécanisés et toutes sortes d'armes lourdes. En conséquence, l'Éthiopie a dit – nous en avons informé le Conseil aujourd'hui – que les forces régulières dont les objectifs s'élèvent à plusieurs milliers de personnes se trouvent dans la Zone de sécurité temporaire, qui a été créée en vertu de l'Accord pour séparer les forces. Aujourd'hui, nos deux forces ne sont pas séparées. Nous nous trouvons face à face dans plusieurs zones du front; je ne comprends donc pas comment l'on peut encore appeler cela une Zone de sécurité temporaire. Elle n'est pas opérationnelle comme elle devrait l'être, parce que l'autre partie, qui a été autorisée à conserver ses forces de police et ses milices, a eu recours à ce prétexte pour faire venir des forces régulières.

Je vais donner un autre exemple. La politiques malheureuses menées par les dirigeants de cet État ont mis le peuple de ce pays et de la région dans une situation très dangereuse en continuant à armer et à appeler des hommes sous les drapeaux alors que de notre côté, jusqu'à présent, nous avons démobilisé plus de 64 000 soldats. En fait, nous n'avons rien entendu, ou vu, de la part de l'autre partie. Tout ce que nous

savons, c'est qu'elle a augmenté ses forces alors que près de 10 % de la population, qui s'élève à 3,5 millions, se trouve sous les armes. À quelles fins? Il ne s'agit certainement pas d'un groupe d'hommes armés qui vont à un pique-nique.

Le Ministre des affaires étrangères a parlé d'un couloir aérien direct reliant Addis-Abeba et Asmara qui a été saboté ou entravé du fait du refus de l'Éthiopie de le rendre opérationnel. Nous avons proposé à un moment – et l'Organisation des Nations Unies a accepté – l'idée de fournir des itinéraires alternatifs à celui qui avait initialement été suggéré. L'itinéraire était celui qui était utilisé par nos compagnies aériennes lorsque les deux pays ne faisaient qu'un et qui passait au-dessus de villes très habitées. L'une de ces villes, Mekelle, a été bombardée au début du conflit en 1998, et plus de 50 élèves y ont trouvé la mort. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas que cette voie directe soit utilisée. Nous avons suggéré – et l'Organisation des Nations Unies a accepté – l'idée de modifier le couloir aérien à l'est ou à l'ouest de la voie originale. À un moment, l'Organisation des Nations Unies a lancé l'idée d'un détour qui aurait augmenté la durée de vol de moins de deux minutes. Cette proposition a été rejetée par l'autre partie. Nous disons donc à cette auguste Assemblée que l'Éthiopie acceptera tous les itinéraires à l'exception d'un seul, alors qu'ils disent qu'ils nous rejeteront tous les itinéraires à l'exception d'un seul. Je laisse l'Assemblée juger de ce problème.

Une autre question qui a été mentionnée concernait le fait que l'Éthiopie n'a pas fourni d'informations opérationnelles utiles sur les champs de mines. En fait, nous avons été les premiers à fournir des informations sur les champs de mines. Nous avons soumis tout ce que nous avons. Que peut-on demander de plus à quelqu'un qui dit « Nous n'avons plus d'informations »? Nous ne pouvons pas donner quelque chose que nous n'avons pas. L'Organisation des Nations Unies a accepté cela pour des raisons qui lui sont propres et qui sont légitimes. L'autre partie à ce conflit malheureux poursuit l'affaire à des fins de propagande. Mais nous ne possédons plus aucune information sur les champs de mines que nous puissions fournir, et l'Organisation des Nations Unies a accepté cet état de fait.

Enfin, je voudrais juste dire que la guerre nous a été imposée. Cela a bien sûr été réfuté jusqu'à ce que l'Organisation de l'unité africaine organise une mission

d'établissement des faits et que l'ancien Secrétaire d'État adjoint des États-Unis aux affaires africaines soumette un rapport au Congrès dans lequel il disait qui avait commencé la guerre. Mais plus accablant encore, leur propre ancien Ministre de la défense a confirmé la semaine dernière que l'Éthiopie avait été envahie sur ordre présidentiel.

Alors je dirais que l'Éthiopie, comme auparavant, veut la paix afin de se concentrer sur l'allègement de la pauvreté. Nous faisons exactement cela avant d'être envahis et pendant le conflit, et nous l'avons fait depuis sa fin. En fait, à titre d'exemple, rien que cette année, nous avons enregistré 8,5 % de croissance de notre produit intérieur brut. Le chiffre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour la même période est de 8 %.

Nous souhaitons poursuivre sur cette voie. L'Éthiopie espère qu'il lui sera permis de le faire et que l'autre partie – dans ce cas les dirigeants de l'Érythrée – tiendra compte de notre conseil visant à ce que nous nous concentrions sur des activités de lutte contre la pauvreté qui, en réalité, marque les deux pays et que nous travaillions réellement en faveur de nos peuples et pour le processus de paix et pas simplement par des paroles.

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la déclaration faite le 12 novembre 2001 par le Ministre des affaires étrangères de la République turque, M. İsmail Cem, qui, malheureusement, n'a pas hésité à se lancer une fois encore dans une rhétorique bien connue, truffée de menaces et de propos qui déforment la réalité en ce qui concerne la situation à Chypre. M. Cem a exprimé les réserves bien connues relatives à l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, s'est référé aux prétendues réalités sur l'île et a déformé la position du Président Clerides par rapport à la proposition faite par le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, pour des négociations face à face.

Je vais apporter quelques précisions. Premièrement, l'adhésion de Chypre à l'Union européenne est un processus qui implique l'Union européenne et la République de Chypre. Je rappelle à M. Cem que l'Union européenne a clairement établi qu'aucune tierce partie n'a le droit d'opposer un veto à l'adhésion de Chypre, laquelle sera fondée sur le contenu de son dossier. La Commission européenne, les États membres de l'Union européenne et le Conseil

de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont dit clairement et à de nombreuses reprises qu'il n'y a aucun obstacle juridique à ce que Chypre soit membre de l'Union européenne. Le fait d'être membre ne constitue pas une union avec un autre État et ne viole donc pas les dispositions du Traité de garantie de 1960, comme le prétend la Turquie.

Deuxièmement, les prétendues réalités sont celles qui résultent d'une violation évidente du droit international par la République turque avec son invasion, l'occupation qui s'en est suivie et la politique de purification ethnique infligée à la population chypriote grecque, ainsi qu'avec un ensemble de violations des droits de l'homme qui ont été clairement démontrées et qui ont conduit la Cour européenne des droits de l'homme à rendre son arrêt historique du 10 mai 2001 dans l'affaire de Chypre contre la Turquie, estimant que la Turquie viole les articles 2, 3, 5, 6, 8, 9 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme et les articles 1 et 2 de son Protocole No 1. Les prétendues réalités dont parle M. Cem ne sont rien d'autre que les faits accomplis créés par la Turquie à Chypre par l'usage de la force et fondés sur la séparation par la force des deux communautés de l'île à des fins sécessionnistes.

Troisièmement, en ce qui concerne les lettres échangées entre le Président Clerides et M. Denktash, je tiens à informer l'Assemblée que le Président Clerides a répondu immédiatement, le 8 novembre 2001, expliquant qu'une rencontre en tête-à-tête à Nicosie serait une bonne idée immédiatement après l'acceptation par les deux parties de l'invitation du Secrétaire général de l'ONU à des pourparlers. Je rappelle que le 5 septembre, M. Denktash a refusé l'invitation du Secrétaire général à reprendre le processus qu'il avait abandonné un an plus tôt. Le Conseil de sécurité a exprimé sa déception le 26 septembre de cette année face au rejet injustifié de l'invitation par la partie turque. Le Président Clerides a écrit à M. Denktash qu'ils ne devraient pas laisser tomber la mission de bons offices du Secrétaire général ni le processus dans lequel lui et son Représentant spécial sont impliqués. À la suite d'une réponse de M. Denktash le 12 novembre, dans laquelle il a indiqué que son objectif n'était pas d'abandonner la mission de bons offices, le Président Clerides a indiqué qu'il était prêt à avoir des conversations directes en présence du représentant du Secrétaire général afin de tenir le Secrétaire général informé de ce qui est discuté et des

progrès qui sont faits, afin que le Secrétaire général fasse à son tour rapport au Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas encore au courant d'une réponse de M. Denktash, mais nous exprimons l'espoir qu'il montrera maintenant la volonté politique nécessaire et s'engagera sérieusement dans des négociations de bonne foi pour trouver un règlement juste et durable au problème chypriote dans le cadre des paramètres définis par les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je respecterai la dignité de l'Assemblée générale en m'abstenant de recourir au langage ampoulé utilisé par le Représentant permanent de l'Éthiopie. De même, je n'ai aucune intention d'aborder des questions qui ne sont pas en rapport avec la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée. Je ne suis pas ici pour une campagne de propagande et je serai bref et me concentrerai uniquement sur deux ou trois questions, ne fut-ce que parce que j'ai traité hier, dans un autre exercice du droit de réponse, de la plupart des questions soulevées par le Représentant permanent de l'Éthiopie. Je ne me lancerai pas non plus dans une discussion des problèmes internes d'un pays, ne fut-ce que parce que c'est dans le domaine public. Les journaux et les sites Web vous diront ce qui se passe en Éthiopie depuis les six ou sept derniers mois. On devrait retirer la paille qui est dans son oeil avant de parler des paillettes présentes dans celui de quelqu'un d'autre.

Nous avons entendu que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée a été satisfaite des informations qui lui ont été transmises par l'Éthiopie en ce qui concerne les mines terrestres. Je vais donc lire ce que le Représentant spécial du Secrétaire général a dit à ce propos au cours d'un des entretiens qu'il a accordés :

« Nous faisons pression sur tout le monde pour qu'ils nous donnent les informations relatives aux mines terrestres. L'Érythrée nous a donné des archives pour les mines. L'Éthiopie nous a donné plusieurs centaines de cartes. Nous n'avons jamais caché le fait que nous cherchons à persuader l'Éthiopie de continuer de coopérer avec nous afin que nous puissions recevoir toutes les archives, toutes les cartes, toutes les informations dont ils disposent afin que nous sachions où se trouvent ces mines, pour que les gens puissent vivre là-bas en sécurité. »

En réalité, le Gouvernement éthiopien ne veut pas livrer les informations nécessaires sur les mines terrestres pour une simple raison : il ne veut pas que les personnes qui ont été déplacées par cette agression reviennent dans leurs villages et dans leurs fermes.

Les questions relatives à la police et à la milice ainsi qu'à la démobilisation ont également été traitées hier par ma délégation. La seconde question concerne la voie aérienne directe entre Addis-Abeba et Asmara qui a été requise par la MINUEE. La MINUEE a proposé une voie aérienne. Nous l'avons acceptée; l'Éthiopie l'a rejetée. L'Éthiopie prétend avoir proposé des voies alternatives.

Premièrement, contrairement à ce qui a été affirmé, ces routes alternatives ne représentent pas des déviations infimes. Ce sont des déviations de 10 à 15 minutes, et de huit minutes dans une direction. Cette information a été donnée au Conseil de sécurité par la délégation érythréenne ce matin.

Deuxièmement, ce que le Gouvernement éthiopien propose, ce sont les routes que ces avions avaient prises pour attaquer le Port de Massawa, tuer des gens, bombarder des installations d'approvisionnement en électricité et Asmara elle-même, en utilisant une voie à partir de laquelle ils ont frappé des centres civils et l'aéroport, où l'un des pilotes, le colonel Bezabeh Petros, a été capturé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Éthiopie a de nouveau demandé à exercer son droit de réponse. Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons déjà présenté nos arguments. Ce que nous voulons, c'est lutter contre la pauvreté. Nous ne voulons pas nous engager dans une polémique ici. Nous ne voulons pas donner de l'importance à l'autre partie en le faisant. Nous souhaiterions nous en remettre à votre jugement, Monsieur le Président, et à celui de l'Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : Le débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale est parvenu à son terme. Avant de le clôturer, je voudrais faire quelques remarques finales.

Le débat général de la présente session a eu lieu dans des circonstances très exceptionnelles, sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre. Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'ouverture il y

a une semaine, au regard de la gravité des circonstances, je pense que ce débat général a pour nous tous une signification particulière et nous donne un sens accru des responsabilités. C'est pourquoi je suis particulièrement content et encouragé de constater que ce débat a eu une conclusion très fructueuse.

Nous avons eu l'honneur d'entendre les déclarations prononcées par un total de 188 orateurs. Parmi eux se trouvaient 31 chefs d'État, 11 chefs de gouvernement, 9 vice-premiers ministres et 96 ministres des affaires étrangères. Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à chacun d'eux pour avoir honoré l'Assemblée générale de leur participation et de leur contribution active et constructive au débat. Je leur sais gré aussi de leur coopération pour mener efficacement les débats des dispositions aussi inhabituelles que la longue durée des séances et la durée limitée des déclarations.

Les questions que nous avons abordées au cours de la semaine écoulée ont été d'une grande importance et d'une grande urgence, en particulier au regard de la situation internationale actuelle. Le Secrétaire général Kofi Annan a commencé par nous donner un excellent aperçu de ses priorités pour les années à venir, ainsi qu'une analyse des principes fondamentaux qui guident l'action de l'ONU.

Presque sans exception, les orateurs au débat général ont souligné la nécessité d'une action commune concertée pour lutter contre le terrorisme. Une majorité d'entre eux s'est félicitée de la réaction rapide de l'ONU aux attaques terroristes du 11 septembre et a exprimé son appui à la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Un certain nombre de délégations ont aussi souligné leur appui à la campagne militaire actuelle en Afghanistan. Beaucoup d'entre elles ont manifesté l'opinion qu'un gouvernement post-Taliban largement représentatif et représentant le peuple afghan tout entier devrait être mis en place.

Tout en soulignant largement la nécessité d'une coopération multilatérale efficace pour lutter contre les menaces posées immédiatement par le terrorisme, on a également reconnu l'importance de lier directement les objectifs plus larges de l'ONU à la lutte contre le terrorisme. À cet égard, il a été souvent souligné que le terrorisme ne pouvait être éliminé que si les conditions qui créent un terrain propice au terrorisme, comme la

pauvreté et la marginalisation sociale et économique, étaient aussi éliminées. Certains orateurs ont aussi fait remarquer qu'un manque de démocratie et des violations répétées des droits de l'homme pouvaient conduire à l'émergence de mouvements terroristes, tandis que d'autres ont établi un lien entre les actes de terrorisme et le manque de progrès dans le règlement des conflits de longue date, en particulier concernant le Moyen-Orient. Quant au rôle de l'ONU dans les activités antiterroristes, plusieurs idées spécifiques ont été présentées, notamment celle de créer un centre pour coordonner l'assistance apportée aux États pour les aider à résoudre les crises causées par les actes terroristes.

La question de la définition du terrorisme a aussi constitué un thème majeur. Il y a eu un accord général sur le fait que les actes de terrorisme ne pouvaient jamais être justifiés, quels qu'en soient la cause, les motivations ou les auteurs. Toutefois, certaines délégations ont argué que toute définition devrait faire la distinction entre les actes de terrorismes et les actes conduits dans l'exercice du droit d'autodétermination et de légitime défense contre l'occupation étrangère. À cet égard, je voudrais rappeler aux États Membres qu'à la fin du débat en plénière sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international au début d'octobre, j'ai demandé à la Sixième Commission d'accélérer ses travaux afin de conclure les conventions sur le terrorisme international en attente. Je voudrais une fois de plus appeler toutes les parties concernées à faire montre de souplesse et à renforcer la coopération afin que nous ne perdions pas l'élan acquis jusqu'à présent.

Le large consensus dans l'examen de la question du terrorisme est allé de pair avec la reconnaissance de la nécessité de traiter en parallèle les nombreuses questions dont l'ONU était saisie avant les événements du 11 septembre, et qui sont souvent à la racine des conflits et de la désintégration sociale. Ces questions comprennent la lutte contre la pauvreté, le sous-développement, les inégalités, la maladie, et d'autres problèmes économiques et sociaux.

Il a été largement reconnu que la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement il y a un an, fournissait des lignes générales précieuses pour lutter contre les questions d'ordre mondial et que la communauté internationale devait la mettre en oeuvre rapidement. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du plan de campagne du Secrétaire général, en particulier en ce

qu'il fournit un guide utile pour mettre en oeuvre cette Déclaration.

De nombreux orateurs ont attiré l'attention sur le rôle de l'ONU en tant que centre de coordination du multilatéralisme, en particulier à la suite des attaques du 11 septembre, et en tant qu'instance de coopération pour mener à bien les objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'accent a été mis sur la position centrale de l'Assemblée générale et sur la nécessité de poursuivre la réforme de l'Organisation afin de lui permettre de relever à la fois les anciens et les nouveaux défis.

Sur les plans économique et social, on a exprimé la préoccupation que la baisse actuelle de la croissance économique mondiale rendait plus difficile la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté. En plus d'une reprise de la croissance économique, atteindre cet objectif nécessiterait la mobilisation de nouvelles ressources pour le développement économique et social. La nécessité de traiter plus rationnellement de la mondialisation a été soulignée, de même que l'importance d'humaniser cette tendance, dont la portée s'étend notamment au rôle de l'ONU dans la coopération internationale face à la mondialisation.

Alors que les répercussions du ralentissement de l'activité économique se font surtout sentir dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, il est encore plus urgent d'aborder les questions se rapportant à ce problème. Parmi celles-ci il faut compter l'absence de l'accès libre aux marchés des pays développés pour les produits provenant des pays en développement, notamment les produits agricoles et les produits textiles, et les autres barrières au commerce; des volumes insuffisants et déclinants d'aide publique au développement; des niveaux insatisfaisants d'investissement étranger direct; et des niveaux d'endettement insoutenables.

Plusieurs orateurs ont considéré la réunion ministérielle qui vient de s'achever à Doha comme une occasion de s'attaquer aux déséquilibres qui existent dans le système commercial international. Il est particulièrement intéressant de noter que les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont convenu de donner au nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales le nom de Cycle de négociations pour le développement de Doha. Je pense que le nouveau cycle de négociations commerciales

pourra donner un élan magistral à la croissance économique mondiale.

De même, les deux conférences prévues pour 2002 : la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable ont suscité de grands espoirs. Ces deux conférences devraient fournir un ferme appui à la mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

La menace du VIH/sida a également été un sujet d'inquiétude. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des résultats obtenus par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida en juin 2001 et ont félicité le Secrétaire général pour son initiative d'établir un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé. Tous les acteurs concernés ont été invités à contribuer à ce fonds afin d'aider les pays en développement dans leur lutte contre cette pandémie.

En ce qui concerne le rôle des technologies de l'information et de la communication (TICE) à une époque de mondialisation, il a été largement reconnu que ces technologies offrent à de nombreux pays en développement de nouvelles possibilités, mais qu'il faut par ailleurs faire de plus grands efforts pour faire face au fossé numérique. À cet égard, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication de l'ONU devrait jouer un rôle de catalyseur et exploiter le potentiel de développement des technologies de l'information et de la communication.

Plusieurs orateurs se sont félicités de l'adoption, par le trente-septième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant qu'expression de leadership pour le développement de l'Afrique, et plusieurs pays se sont engagés à appuyer sa mise en oeuvre.

Le débat général a également été marqué par une nouvelle volonté de parvenir à l'égalité entre les sexes et par l'application de Beijing et de Beijing+5, ainsi que par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs délégations ont mis en évidence les mesures prises au niveau national pour assurer l'égalité de chances pour les femmes et les hommes, alors que d'autres délégations ont préconisé des programmes et des mesures visant à renforcer le pouvoir d'action des

femmes, y compris dans le cadre de la reconstruction de l'Afghanistan.

Enfin, je voudrais rappeler à l'Assemblée générale qu'en faisant ces remarques j'avais pour intention de présenter de brèves observations personnelles sur le débat général, compte tenu du fait qu'une présentation plus approfondie aurait dépassé le cadre de mes fonctions. Je regrette qu'il ne me soit pas possible de faire apparaître dans ces courtes remarques la richesse des idées, l'intelligence des observations et la vision ambitieuse qui ont été présentées par certains des meilleurs esprits de la planète.

Je voudrais donc souligner le fait que nous partageons la responsabilité de préserver et d'encourager l'esprit d'engagement et de coopération au niveau politique élevé dont nous avons eu la preuve au cours du débat général. Nous devons orienter nos futurs travaux en plénière et dans les grandes commissions de manière à refléter au mieux les préoccupations, les espoirs et les aspirations exprimés par toutes les délégations au cours de la semaine

écoulée. Je suis persuadé que notre engagement collectif assurera le succès de cette tâche.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux représentants de tous les États Membres qui ont exprimé leur appui à ma présidence et qui ont eu des paroles aimables à mon égard et à l'égard de mon pays.

Enfin et surtout, je remercie une fois de plus, au nom de l'Assemblée générale, le Gouvernement des États-Unis et notre ville hôte, New York, de leur hospitalité et des mesures de sécurité qui ont été prises au cours du débat général. Je remercie également de tout coeur le Secrétaire général, Kofi Annan, le Secrétaire général adjoint Chen Jian et sa compétente équipe, ainsi que tout le personnel de sécurité des Nations Unies et tous les fonctionnaires du Secrétariat, pour leur dévouement inlassable et leur professionnalisme exemplaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 9 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 30.